



COMMISSION PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.89

PV N°21 publié le 13/01/2026

Réunion du lundi 12 janvier 2026

Responsable : Patrick GADEYNE 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

Membres : Michel RIBIER 06 27 42 83 35

Salah BENBELAID 06 62 19 56 42

COURRIER RECU

St Just St Rambert : demande de délégué

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

Après validation de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.
Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles, nous récoltons et prenons en compte toutes les informations.
Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».